



COMMUNIQUE DE PRESSE

Union Départementale des syndicats CGT de la Manche

Prioriser la santé des salarié-e-s de la filière nucléaire, pour garantir l'accès à l'énergie !

Dans le département de la Manche, les emplois de la filière nucléaire « énergie et retraitement » n'ont pas été épargnés par l'épidémie de COVID 19 et ses conséquences sur le monde du travail.

Sur FLAMANVILLE, ce sont plus de 120 personnes touchées par le virus, salariés EDF et prestataires compris et à peu près 80 salariés ORANO. Bien sûr ces chiffres annoncés par les directions sont à prendre avec du recul. Coté EPR aucun salarié prestataire touché alors que le chantier représente plus de 3500 personnes et coté ORANO aucune prise en compte des salariés prestataire pour le moment. Ces deux sites industriels se sont vu arrêter leur activité avec la mise en place du confinement. Pour la centrale de FLAMANVILLE arrêt des deux arrêts de tranche en cours et pour ORANO, arrêt du retraitement du combustible. Seuls les agents qui assurent la sécurité et la sûreté des installations se sont rendus sur leur lieux de travail.

La CGT tient à saluer le dévouement et le professionnalisme des salariées des sites pour assurer leur mission de service public, soulignant que celle-ci est menée toute l'année pour répondre aux besoins essentiels de la population. Depuis le début de cette crise, la CGT travaille d'arrache-pied et revendique la mise en place de matériel et d'organisation du travail qui permet à ces salariés de se rendre et de travailler en toute sécurité au sein des entreprises.

Mais la réponse des directions, comme celle d'ORANO est sans appel : le profit passe avant la santé de ses salariés. Aussi, à peine deux semaines après l'arrêt de ses installations, celle-ci parlée déjà de redémarrer l'activité de l'usine. La CGT accompagnée d'autres organisations syndicales ont prouvé par leur travail de terrain que l'argumentaire direction ne tenait pas la route. Par cette démonstration le personnel s'est joint à eux et à refuser de redémarrer l'activité. Celle-ci a donc dû se résoudre à revoir ces plans. Depuis, l'activité a en partie redémarré avec actuellement une usine en production avec 1600 salariés présents, objectif démarrer la seconde usine avec au totale la présence de 2200 personnes sur site. La CGT consciente des enjeux de sécurité pour les salariés, reste en éveil quant à l'application des règles annoncées par la direction, et des conditions de travail. Si un accord sur la reprise de l'activité partiel et la généralisation du télétravail a été signé par l'ensemble des organisations syndicales dont la CGT, comme à son habitude la direction ne respecte pas ses engagements, comme la non-imposition de cinq jours de congés pour le personnel ayant continué à travailler sur site pendant la période de confinement. Voilà comment elle remercie les agents dont elle salue également l'engagement. La CGT ne laissera pas passer ça et à la direction de corriger tout de suite cette posture afin de respecter l'accord signé sous couvert de poursuites.

Coté EDF les activités n'ont toujours pas reprises. Au début de la crise la CGT a demandé à augmenter la fréquence des Comités Sociaux et Economique à 2 par semaine pour assurer un suivi de l'évolution sur site et des changements d'organisation, dans le respect du rôle des élus. Le temps de la crise la fréquence, ceux-ci étant portés à un par semaine. Comme sur ORANO, la CGT a été forte de propositions pour l'organisation à mettre en place. Elle assure des visites régulières sur les sites de travail pour s'assurer du respect des engagements de la direction et de détecter les imperfections.

L'ensemble des élus CGT continuera de veiller à la mise en application des engagements de la direction au vu de la reprise d'activités. Notamment, avec un suivi particulier sur le chantier de l'EPR où des milliers de personnes à moyen terme vont être appelées à reprendre le travail. Beaucoup de ces salariés sont détachés : **c'est pourquoi la CGT demande la mise à disposition de logement, par les entreprises prestataires, dans des conditions qui leur permettent de respecter les distanciations sociales et l'application des gestes barrières.**

Un seul mot d'ordre pour la CGT, la santé et la sécurité des travailleurs avant tout.

A ce titre, la CGT de la Manche rappelle que les employeurs sont responsables de la sécurité, la santé physique et mentale de leur salarié. C'est en ce sens que la CGT reste présente quelle que soit le contexte pour défendre les droits des salarié-e-s.

Cherbourg-en-Cotentin, le lundi 27 avril 2020



Union Départementale des Syndicats CGT de la Manche - 22 ter rue de la Bucaille - BP 730 - 50107 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX



udcgt50@orange.fr



02.33.20.41.89.



Lacgt Manche